



Travaux d'aménagement

Par Blanche 75

Bonjour,

J'ai demandé l'autorisation à mon bailleur de supprimer le petit muret qui sépare la cuisine de la pièce à vivre (studio) afin d'avoir un gain de place.

Le bailleur me donne l'autorisation de déposer le muret et m'informe que lors de l'état des lieux de sortie, il sera en droit de me demander la remise en place du muret en me le facturant.

Est-ce normal ? En vous remerciant par avance de votre aide.

Bien cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

Bien sûr que c'est normal. En d'autres termes, vous pouvez faire ce que vous voulez à condition que le bien loué soit remis en fin de bail dans l'état où il était lors de sa délivrance.

Par Blanche 75

Je vous remercie pour votre réponse